

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2018

---

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° AS5

présenté par

M. Cinieri, M. Brochand, M. Hetzel, Mme Valentin, Mme Louwagie, M. Masson, M. Vialay,  
M. Lurton, M. Sermier, M. Le Fur, Mme Trastour-Isnart, M. Cattin, M. de Ganay, M. Saddier et  
M. Cordier

-----

### ARTICLE 10

Supprimer l'alinéa 4.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tire les conséquences du transfert aux régions des missions des délégations régionales de l'office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) en créant en lieu et place de cet office un nouvel établissement public chargé de mettre à la disposition des éducateurs, des parents, des étudiants et des élèves des établissements d'enseignement, la documentation nécessaire à ces derniers en vue de leur orientation scolaire et professionnelle.